



CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Prangins, le 10 novembre 2022

Aux membres du
Conseil communal

Mesdames, Messieurs,

Selon l'art. 52 du nouveau Règlement du Conseil communal, lequel prévoit que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport sur un préavis municipal, je vous communique ci-après la composition de la commission.

Pour le surplus, conformément à l'art. 46 du nouveau Règlement du conseil communal, la commission désigne elle-même son Président. L'art. 49 précise que le premier membre de cette dernière est en principe le **rapporteur**.

Préavis municipal No 29/2022

Demande d'un crédit de CHF 4'200'000.- pour la réalisation d'une crèche et d'une cantine scolaire à Prangins

Membres : **Mme Carolina Burki (1^{er} Membre) – Entente pranginoise**
Mme Chantal Lauper, M. Blaise Cartier -Entente pranginoise
Mme Ursula André, M. Lionel Christen – Alliance libérale de Prangins
Mme Jolanta Duszewska, M. Franck Eloi – Alternative pranginoise

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à mes cordiales salutations.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Dominique Rogers